

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 20 AVRIL 2020 À 19 H PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents à cette visioconférence et forment quorum, sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Richard Bourdages.

Est également présente par visioconférence : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-04-20-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2020-04-20-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que celui annoncé dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Décret des services jugés essentiels
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2020-04-20-03 Décret des services jugés essentiels

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum, à compter du mercredi 25 mars et jusqu'au 4 mai 2020, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires;

ATTENDU QUE les ressources jugées essentielles par les organismes municipaux (administration, travaux publics, etc.) sont reconnues comme des services et activités prioritaires;

ATTENDU QUE les organismes municipaux ont la possibilité d'établir ce qui, dans leur contexte particulier, est considéré comme « services essentiels »;

ATTENDU QU'en plus de certains services déjà visés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'entretien et la réparation des bâtiments municipaux sont généralement reconnus comme étant essentiels;

ATTENDU les récents développements entourant la transaction visant l'achat des infrastructures du 300, rue Alexis-Poirier et la vente des infrastructures du 146, route Poirier;

ATTENDU QUE la Municipalité doit débiter les opérations de déménagement du garage municipal et de la caserne de pompiers, afin de libérer les infrastructures du 146, route Poirier, et ce, d'ici juin 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon décrète les travaux de rénovation du 300, rue Alexis-Poirier, comme étant essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité.

Évidemment, ces rénovations se feront dans le respect des obligations de santé et sécurité au travail et des mesures préventives en place face à la pandémie de la COVID-19.

2020-04-20-04 Période de questions

La séance se tenant à huis clos aucune personne n'est présente.

2020-04-20-05 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance, il est 19 h 25.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale